

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 6 juin 2018 et à laquelle sont présents son honneur le Maire, M. Gilles Dionne, et les conseillers suivants.

Mme Sandra Armstrong  
M. Luc Sicard  
Mme. Claudette Béland-Pleau

M. Brian Boisvert  
M. Garry Ladouceur  
Mme Kim Laroche

Formant quorum sous la présidence du Maire.  
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

100-06-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme. Kim Laroche  
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

101-06-2018 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par M. Garry Ladouceur  
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2<sup>ième</sup> jour de mai 2018 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7<sup>ième</sup> jour de mai 2018.

DEMANDES DE L'AUDIENCE

- M. Houle : - Moto marines aval des chutes Coulonge  
- Chemin des Rapides
- Mme Korol : - Lumière sur Chemin de La Passe
- M. Godin : - Info Chemins Forestiers  
- Traitement moustiques  
- Projet Laporte service eau  
- Chemin des Rapides
- Mr Proulx: - Service eau
- M. Belair : - Tournoi balle bénéfice
- Mme Leroux : - Protection berges  
- Aide sinistrés  
- Prêt pompe

102-06-2018 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 6 JUIN 2018.

Proposé par M. Luc Sicard  
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 2 mai 2018 au montant de 250,206.17\$.

### **103-06-2018 RAMPE DE MISE À L'EAU**

Il proposé par M. Brian Boisvert  
et résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract procède à la demande d'installation d'une mise à l'eau publique au 278 rue Thomas-Lefebvre.

### **104-06-2018 TESTS D'EAU**

Il est proposé par Mme Sandra Armstrong  
et résolu à l'unanimité,

Que le Conseil de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract porte les frais de tests d'eau à 30\$ et cela en date du 7 juin 2018.

### **105-06-2018 FESTIVITÉ 6 RUE MGR PILON**

Proposé par M. Garry Ladouceur  
Et résolu à l'unanimité.

D'accorder une dérogation au règlement sur les nuisances #SQ 2011-003 aux résidents du 6 rue Mgr Pilon pour leur festivités de mariage le 21 juillet Prochain pendant la journée et soirée tard.

Toute musique doit être suspendue à 1H00 heure A.M.

### **106-06-2018 COTES D'ÉLEVATION AMONT CHUTES COULONGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Mansfield-et-Pontefract ne possède pas de cote d'élévation pour déterminer les zones à faible et haut courant en amont de les chutes Coulonge sur la rivière Coulonge :

**CONSIDÉRANT QUE** sans les cote d'élévation il est de l'inspecteur à décider la marge de recul de la rivière pour les nouvelles constructions;

**CONSIDÉRANT QUE** les outils que l'inspecteur possède pour déterminer les zones dans ces situations, sont très rudimentaires et peuvent porter à l'erreur;

#### **Il est donc**

Proposé par M. Brian Boisvert  
Et résolu à l'unanimité.

Que le conseil Municipal de Mansfield-et-Pontefract demande au Ministère du Développement Durable, Environnement et lutte contre les changements Climatiques ainsi qu'à la MRC de Pontiac à étudier la possibilité de mettre sur pieds une carte démontrant **les zones à faible et haut courant en amont de les chutes Coulonge sur la rivière Coulonge.**

## 107-06-2018 CHAMP DE BALLE TERRAIN AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE	Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants sont faibles.
CONSIDÉRANT QUE	Bien que l'article 61.1 ne s'applique pas à la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract et ne doit donc pas être pris en compte par la CPTAQ, le site choisi constitue déjà celui qui permet de réduire les contraintes sur l'agriculture.
CONSIDÉRANT QUE	l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles n'est pas affectée par le projet.
CONSIDÉRANT QUE	l'effet du projet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la Municipalité de Mansfield-Pontefract et dans la région est faible.
CONSIDÉRANT QUE	la superficie résiduelle de la propriété foncière sera suffisante pour y pratiquer l'agriculture.
CONSIDÉRANT QUE	l'importance d'améliorer la qualité de vie des résidents actuels et futurs au sein de la Municipalité en leur offrant des options de loisirs qui sont en adéquation avec leurs besoins et leurs préférences, ainsi que la proximité à pied du terrain de baseball proposé avec le terrain de baseball existant.
CONSIDÉRANT QUE	le projet ne va pas à l'encontre du Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Pontiac.
CONSIDÉRANT QUE	plus de 400 jeunes font partie de la ligue de Balle molle des jeunes du Pontiac;
CONSIDÉRANT QUE	près de 200 adultes font partie de la ligue de Balle Pontiac;
CONSIDÉRANT QUE	<b>plusieurs organismes à but non lucratifs utilisent le site actuel pour leurs levées de fonds annuelles;</b>
CONSIDÉRANT QUE	<b>le manque de temps et espace empêche les utilisateurs à pratiquer leur sport;</b>
CONSIDÉRANT QUE	<b>l'ajout d'un second terrain de balle conjoint à celui existant permettrait aux OBNL de la région d'organiser des événements de plus grande importance et par le fait même amasser de plus grandes sommes pour leur organisme.</b>
CONSIDÉRANT QUE	<b>l'ajout d'un second terrain de balle conjoint à celui existant permettrait aux utilisateurs de pouvoir pratiquer leur sport entre les parties;</b>

Il est proposé par la conseillère Mme Kim Laroche et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract place une demande d'exclusion à la Commission de Protection du Terroir Agricole du Québec, d'une partie du lot n°6092785 du cadastre du Québec situé derrière le 300, route 148 à Mansfield-Pontefract, et qu'il transmette cette résolution à l'UPA Pontiac et à l'UPA Outaouais-Laurentides.

**108-06-2018 TERRAIN À VENDRE CABINES-DES-CHUTES**

Proposé par M. Garry Ladouceur

Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité retienne les services de Me Jean-Pierre Pigeon, notaire, pour préparer l'acte de vente nécessaire à la vente du lot 6137257 à Madame Margareth Dupuis pour la somme de 1\$.

Que cette municipalité défrayera les coûts reliés à la préparation de ces contrats par Maître Pigeon.

Que Monsieur Eric Rochon, Directeur général, ainsi que M. Gilles Dionne, Maire, soient mandatés à signer pour et au nom de cette Municipalité tous documents relatifs à ces transactions par la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract.

**109-06-2018 CHEMIN LAC DE LA MOUSSE (HICKEY)**

Proposé par Mme. Sandra Armstrong

Et adopté à l'unanimité.

Que cette municipalité s'engage sur 3 ans de recharger le chemin, sur la partie publique, menant au Lac Hickey au rythme de 2 journée complète de l'équipe municipale par année. Ce qui donne environ 30 voyages par année.

**110-06-2018 CERTIFICAT D'AUTORISATION MDDELCC (PROJET TECQ 2018)**

Proposé par Mme Claudette Béland

Et résolu à l'unanimité.

Que ce conseil autorise la firme de consultants WSP à présenter, pour approbation, aux autorités compétentes en la matière, tous les documents se rapportant aux travaux de prolongement de l'aqueduc dans le secteur Grand-Marais et à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

**111-06-2018 CHEMIN DE LA CHUTE (NIVEAU CLSC)**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs piétons utilisent cet intersection par jour pour traverser le chemin de La chute pour utiliser la piste multi-usage se situant sur le secteur ouest du chemin de La Chute;

**CONSIDÉRANT** le flot de circulation automobile et camions lourds intense qui emprunte cette principale artère et le risque d'accident de circulation pour ces piétons;

Il est donc

Proposé par Mme Claudette Béland:

Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract demande au M.T.Q. (ministère des Transports) de sécuriser l'intersection chemin de la Chute et rue Hérault avec une traverse marquée pour piétons.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract possède 2 édifices classés patrimoniale inscrits au registre du patrimoine culturel, soit la Maison George Bryson et la Pont Félix-Gabriel-Marchand;

**CONSIDÉRANT QUE** ces deux sites sont séparé par la Rue Principale (rte 148);

**CONSIDÉRANT QUE** la grande majorité de gens voulant visiter un ou l'autre de ces sites finissent par visiter les deux et doivent traverser par le fait même la route provinciale;

**CONSIDÉRANT** le flot de circulation automobile et camions lourds intense qui emprunte cette principale artère et le risque d'accident de circulation pour ces piétons;

Il est donc  
Proposé par Mme Sandra Armstrong:  
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract demande au M.T.Q. (ministère des Transports) de sécuriser les visiteurs des sites mentionnés ci-haut avec une traverse marquée pour piétons.

**113-06-2018 VILLAGE-RELAIS CONJOINT**

**ATTENDU QU'** il serait favorable pour le développement de notre municipalité et de la communauté environnante de faire partie du réseau des villages-relais;

**ATTENDU QUE** les municipalités reconnues villages-relais les plus près de nous sont situés à Maniwaki et Montebello;

IL EST DONC  
Proposé par Mme Kim Laroche  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract désirent par cette résolution, signifier à la municipalité régionale de comté (MRC Pontiac) sa volonté de faire partie du réseau des villages-relais;

De plus, les membres du conseil de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract désirent présenter cette demande à la MRC de Pontiac conjointement avec la municipalité du Village de Fort-Coulonge afin de rencontrer tous les critères d'admissibilité.

**114-06-2018 VILLAGE EN FÊTE 2018**

Proposé par M. Luc Sicard  
Et résolu à l'unanimité.

Qu'un montant de 250.00 \$ est accordé pour l'activité Village en Fête qui aura lieu à l'été 2018.

**115-06-2018 SUBVENTIONS OBMLS**

Proposé par Mme Kim Laroche  
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité octroi les sommes suivantes aux organismes à buts non Lucratif :

Tournoi golf Centre des Loisirs :	400\$
Tournoi Golf Pompiers :	600\$
Age d'or :	1000\$

**116-06-2018 SCELLANT CHEMINS TRAITEMENT SURFACE 2017**

Il proposé par Mme. Claudette Béland  
et résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract accepte la soumission de Entreprises Bourget pour l'application d'scellant à ses chemins ayant reçu un traitement de surface en 2017. Le taux est de 0.75\$/m2.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.**

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 102, 107, 108, 109, 114, 115 et 116.

**ET J'AI SIGNÉ CE 7 JUIN 2018.**

\_\_\_\_\_  
Eric Rochon,  
Secrétaire-trésorier.

**117-06-2018 LEVÉE DE LA SESSION.**

Proposé par Mme Sandra Armstrong  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 21:25 heures.

.....  
M. Gilles Dionne  
Maire

.....  
M. Eric Rochon.  
Secrétaire-Trésorier.